

# BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

## ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

## ANNONCES

La ligne.....	» 50
Réclames.....	1 »
Faits Divers.....	2 »

SOMMAIRE : M. Francisque Favre. — Lettres de M. le Maire de Lyon, et de M. le Président du comité de la Presse Lyonnaise. — Comité de la Presse Lyonnaise en vue de l'Exposition de Lyon de 1894. — Travaux des comités. — Chronique. — Réunion des groupes. — Causerie agricole. — Palais des Machines agricoles. — Une exposition des Arts religieux. — Nouvelles de l'Exposition. — Les Sciences et leurs applications contemporaines : Optique. — Communications. — Etat des travaux de l'Exposition. — Echos. — Bulletin financier. — Revue des spectacles. — GRAVURE : Portrait de M. Francisque Favre.

## M. Francisque FAVRE

PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Président du Groupe I de l'Exposition (Beaux-Arts).



CHEF d'une des maisons les plus importantes du commerce des cuirs et peaux, M. Francisque Favre, président du Tribunal de commerce, est né à Lyon, le 10 janvier 1852.

Entré bien jeune dans la magistrature consulaire, il s'y fit de suite remarquer par son zèle infatigable, la rectitude de son jugement, une profonde entente des affaires, en un mot par un ensemble de qualités qui font les hommes supérieurs.

D'abord juge suppléant, puis juge titulaire, tous ses rapports — rédigés avec un soin minutieux — décèlent une lucidité, une perspicacité rares.

Cette perspicacité, cette lucidité — véritablement exceptionnelles — furent mises en évidence par la crise financière qui — au cours de l'année 1882 — sema tant de ruines dans notre ville.

Les procès affluèrent au Tribunal de commerce et la tâche de nos juges consulaires fut pendant de longs mois lourde et difficile à porter.

Dans cette période laborieuse, où se trouvaient également en jeu l'importance commerciale et financière de notre ville, la haute compétence de M. Favre, ses connaissances multiples lui créèrent une place à part parmi les hommes remarquables qui composaient le Tribunal.

Disons en passant, qu'elles sont bien pénibles



et bien ingrates — même en temps ordinaire — les fonctions de juge au Tribunal de commerce.

Absolument gratuites, elles ne peuvent être dévolues qu'à des négociants d'élite, auxquels une haute situation permet de consacrer une grande partie de leur temps — la plus grande peut-être — à la chose publique.

M. Favre n'est pas seulement entouré de l'estime de ses justiciables, il possède aussi celle de ses collègues, mieux placés que d'autres pour l'apprécier à sa juste valeur.

Nous ne passerons pas sous silence la preuve flatteuse qui lui en fut donnée, il y a quelques années.

S'étant retiré — sa période consulaire accomplie — après avoir exercé pendant onze ans la vice-présidence du Tribunal de commerce, M. Favre ne tarda pas à être vivement sollicité par ses collègues, de reprendre les fonctions qu'il avait précédemment remplies avec tant d'éclat et de dévouement.

C'est à leur sollicitation qu'il rentra dans la magistrature consulaire et trouva de nouveau — dans la remarquable puissance de travail dont il est doué — le secret de mener à bien les opérations multiples de sa laborieuse existence.

M. Favre a été nommé Président du Tribunal de commerce en 1892.

Ajoutons qu'il est aussi Président de l'Harmonie lyonnaise, dont il a été vice-président pendant dix-huit ans, il est également Président de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

La présidence du Groupe n° 1 de l'Exposition : — *Beaux-Arts* — ne pouvait être mieux confiée qu'à M. Favre dont le précieux concours est assuré d'avance à toutes les œuvres utiles.

## PARTIE OFFICIELLE

### Lettre de M. le Maire de Lyon

M. le Maire de Lyon vient d'adresser la lettre suivante aux directeurs des principaux journaux de France pour leur annoncer la création d'un Comité de la Presse Lyonnaise en vue de l'Exposition de 1894.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Une grande Exposition universelle se prépare pour l'année prochaine dans notre ville, avec le concours de la Municipalité et de la Chambre de commerce.

Désireux de contribuer pour sa grande et légitime part au succès de l'œuvre entreprise et de lui apporter un concours plus effectif, la Presse lyonnaise a formé un Comité spécial, et par la lettre ci-jointe qui vous en informe, elle vous offre le titre de Membre d'honneur de ce Comité.

Je viens, au nom de la ville de Lyon, vous prier d'accepter cette nomination.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous témoigner par là quel prix la Municipalité de notre grande ville attache à votre concours et combien elle vous sera reconnaissante de l'accorder à une œuvre qui constituera une des plus intéressantes manifestations du travail national et de l'industrie française.

Je suis persuadé que ce concours ne nous fera pas défaut, et je vous prie d'en recevoir à l'avance, au nom de la Municipalité lyonnaise, mes plus sincères remerciements.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

*Le Maire de Lyon,*

D<sup>r</sup> GAILLETON.

### Lettre du Comité de la Presse Lyonnaise

De son côté, M. le président du Comité de la Presse Lyonnaise adresse aux mêmes journaux la lettre suivante :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Le Comité de la Presse lyonnaise, organisé sous les auspices de Monsieur le Maire de Lyon en vue de l'Exposition universelle qui doit se tenir dans notre ville en 1894, vient de se réunir en Assemblée générale.

Il a décidé, par un vote unanime, de vous offrir le titre de Membre d'honneur.

Le bureau du Comité est heureux, Monsieur et cher Confrère, de porter ce vote à votre connaissance et de réclamer votre haut patronage en faveur de cette œuvre éminemment nationale, à laquelle est intimement lié le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Le Président du Comité de la Presse lyonnaise.*

LÉON DELAROCHE.

## COMITÉ DE LA PRESSE LYONNAISE

EN VUE

De l'Exposition de Lyon de 1894.

Nous recevons du comité la communication suivante :

Le comité s'est complété ainsi qu'il suit :

Pour la presse quotidienne :

MM. les Directeurs du *Moniteur Judiciaire*, de *la Croix*, de l'*Agence Havas* et de l'*Agence Dalziel*.

Pour la presse hebdomadaire et mensuelle :

MM. les Directeurs du *Courrier du Commerce*, du *Bulletin des Soies et Soieries*, du *Bulletin officiel de l'Exposition* et de la *Construction lyonnaise*.



## TRAVAUX DES COMITÉS

### Comité supérieur consultatif

*Séance du 5 mai 1893.*

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Présidence de M. F. Mangini, vice-président.

*Présents* : M. A. Rossigneux, premier adjoint; MM. A. Faure, Marchegay, secrétaires; MM. H. Sabran, D<sup>r</sup> Lépine, Piaton, Jean, Celle-Moucot, Emile Genin, Lombard-Gerin, Teste fils, Gérard, D<sup>r</sup> Crolas, G. Armandy, A. Marchegay, N. Sicard, Beauverie, Armand-Calliat, Jules Dumond, J. Poirier, Chambeyron.

M. Faure, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

M. Mangini dit que, d'après l'ordre du jour, l'attention du Comité supérieur est tout d'abord appelée sur la question des congrès, et que pour se conformer à la décision prise à la dernière séance, il importe de prier les présidents de fixer sans retard, la réunion de leur groupe.

M. Marchegay dit que son groupe vient de se réunir et qu'il a émis le vœu que des pourparlers soient entamés avec une société très importante, l'Industrie Minérale de la Loire. Cette société se réunit en juin. Cette année M. l'ingénieur en chef du département de la Loire a bien voulu se charger de proposer à cette société de tenir l'année prochaine à Lyon une nouvelle session.

M. Mangini donne lecture d'une lettre concernant un congrès de la Société pour l'avancement des sciences.

M. Marchegay dit que la discussion arrive trop tard, la Société a déjà choisi son centre de réunion pour l'année prochaine, c'est Caen.

A ce sujet, plusieurs membres font remarquer qu'il convient de se hâter, afin de ne pas éprouver, pour d'autres sociétés, le même fâcheux contretemps que l'on vient de rencontrer.

Les congrès scientifiques ont besoin d'être organisés à l'avance, et presque partout, malheureusement, le comité se trouve en présence de lieux de réunion déterminés depuis l'année dernière.

MM. Gérard, Lombard-Gerin appuient ces observations. M. Mangini constate que la question des congrès est du ressort des groupes, qu'il y a nécessité pour les présidents de les réunir rapidement. M. Rossigneux indique que les présidents de groupes ont désormais seuls qualité pour convoquer leurs groupes; l'administration leur laisse entièrement ce soin.

M. Sicard appuie la remarque de ses collègues en ce qui concerne les beaux-arts, mais il pense que le groupe I n'aura pas de congrès à organiser.

M. Faure donne des indications sur les divers congrès qui ont eu lieu en 1889, à Paris; il signale un congrès sur la protection des beaux-arts.

M. Mangini résume le débat en constatant que le comité supérieur est unanime dans son appréciation et qu'il convient simplement d'inviter les présidents à hâter la réunion de leurs groupes. Dès que les procès-verbaux seront parvenus au comité supérieur, la discussion sera mise à l'ordre du jour.

La deuxième question à l'ordre du jour est celle de la publicité et de la propagande.

M. Rossigneux indique que la publicité a été insuffisante, qu'il y a lieu de l'augmenter et de la compléter. Ceci est plus particulièrement l'affaire du concessionnaire général, mais le comité peut très heureusement seconder ses efforts en constituant des comités régionaux et départementaux en correspondance avec le comité supérieur.

M. Faure, au point de vue de la publicité, indique la création d'un comité de la presse lyonnaise, qui fera une précieuse et puissante propagande; il donne lecture des lettres adressées aux divers journaux par M. le Maire de Lyon et par M. Léon Delaroche, président du syndicat.

M. Lombard-Gerin voudrait voir la presse scientifique comprise dans les mêmes invitations; il existe des journaux spéciaux, comme le *Génie civil* par exemple, qui ont une influence et une autorité très grande.

Il serait bon de leur adresser des lettres semblables à celles dont le Comité vient de prendre connaissance.

Cette proposition est appuyée par M. Mangini et adoptée.

Pour la constitution de comités régionaux et départementaux, M. Mangini propose d'attendre le retour de M. le Maire de Lyon et sa réponse au sujet du Commissaire général.

Le Comité s'occupe ensuite des moyens à employer pour provoquer de nouvelles adhésions d'exposants.

M. Mangini dit qu'il a pu se rendre compte que des adhésions très sérieuses, de maisons très considérables sont déjà arrivées. Il voudrait voir ces adhésions publiées afin d'exciter l'émulation des industriels.

L'ordre du jour appelle l'admission de nouveaux délégués au Comité supérieur.

MM. Rossigneux et Faure demandent que le Comité de la Presse soit autorisé à nommer des délégués comme les autres groupes.

M. Rossigneux avertit également le Comité qu'il conviendrait de prier la Commission, nommée par le Conseil général pour suivre les travaux du Comité, de désigner trois délégués.

M. Mangini appuie ces deux propositions qui sont adoptées. Il espère que la venue de ces nouveaux adhérents comblera les vides que l'été fera malheureusement.

M. Armand-Calliat est tout à fait d'avis de renforcer le Comité par de nouveaux éléments et pour cela il demande que les vice-présidents fassent de droit, sans être soumis à l'élection, partie du Comité.

M. Poirier voudrait voir le Comité ouvert aux secrétaires généraux des groupes.

M. Faure n'adopte pas l'idée de M. Calliat et fait une proposition transactionnelle d'accorder aux groupes, à l'élection, un troisième délégué, M. Rossigneux appuie la proposition de M. Faure. Il fait remarquer que certains groupes ont huit vice-présidents. Si tous faisaient partie du Comité, on arriverait à une composition beaucoup trop considérable pour faire un travail utile.

Après un nouveau débat auquel prennent part MM. Mangini, Rossigneux, Faure et Beauverie, la proposition de M. Faure est adoptée : le Comité

décide de prier M. le Maire d'accorder aux groupes un troisième délégué.

Le Comité décide ensuite à la demande de quelques-uns de ses membres de changer l'heure de ses séances et d'adopter celle de 4 h. 1/2. Les réunions ayant toujours lieu le vendredi de chaque semaine.

M. Mangini demande que les présidents veuillent bien adresser au bureau municipal leur ordre de convocation suffisamment à temps pour qu'il soit possible de les aviser de la coïncidence possible des réunions d'autres groupes.

M. Marchegay voudrait voir le bureau municipal doté d'un personnel plus nombreux et d'un outillage plus complet.

M. Rossigneux répond que l'administration s'en préoccupera lorsque le Commissaire général sera installé.

M. Faure tient à faire remarquer que si imparfaitement organisé qu'il soit encore, le bureau municipal a rendu de réels services, qu'il a fait un très sérieux travail de préparation et de classement, il explique que chaque groupe pourra y trouver un casier pour ses archives et comme l'un des secrétaires du Comité supérieur, il s'engage à aider de son mieux au bon fonctionnement de ce bureau.

La séance est levée à 10 heures.

## GROUPE IV

### CLASSE 9.

#### Produits de l'Imprimerie, de la Reliure. Géographie. — Cosmographie.

Président : M. STORCK.

Au début de la séance tenue le 6 mai 1893, M. Storck fait remarquer que l'imprimerie seule a des membres au bureau de la classe 9, qui comprend cependant aussi la géographie et la météorologie, il demande que ces sciences y soient également représentées.

La réunion désigne M. le colonel Debize pour y prendre place.

Le Président prie M. Debize de vouloir bien faire connaître à l'assemblée les projets de la Société de géographie. M. Debize annonce officiellement que la Société a l'intention de provoquer, à Lyon, en 1894, la réunion du Congrès annuel des Sociétés de géographie de France. Quant à son exposition proprement dite, elle comprendra probablement, outre ses collections, des cartes nouvelles en cours d'exécution actuellement.

Le Président remercie M. Debize de sa communication. Il annonce que, de leur côté, les imprimeurs ont aussi jeté les bases d'un Congrès de l'industrie, convoqué à Lyon pour la même époque.

Des réponses favorables sont déjà reçues des syndicats de Paris, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes et Alger. D'autre part, la Chambre de commerce de Lyon a bien voulu répondre favorablement en principe à une demande de subvention que lui avait adressée le président de la Chambre syndicale des maîtres-imprimeurs. Il y a lieu d'attendre les autorisations ministérielles pour savoir de quel crédit la Chambre de commerce pourra disposer.

Ces crédits seront affectés aux expositions collectives, mais dans chacune d'elles, l'exposant pourra conserver son individualité et ses droits personnels aux récompenses.

Le Président appelle l'attention du Comité sur sa faculté de désigner à l'administration de nouveaux noms pour augmenter le nombre de ses membres.

Il expose, à ce propos, l'embarras dans lequel il

se trouve pour avoir usé de cette faculté. En effet, dans la première classification parue au *Bulletin officiel* du 6 avril dernier, l'industrie de la papeterie ne figurait nulle part, ni comme titre, ni par la désignation des membres de cette corporation. Sur l'invitation de quelques confrères, il crut bien faire de demandant à la Mairie d'ajouter au Comité de la classe 9 des fabricants ou marchands de papiers en gros. Une pièce qui figure à cette demande sur le bureau semble faire droit à cette demande. Mais dans le n° du 27 avril du *Bulletin officiel de l'Exposition*, la papeterie figure dans les classes 39, 40, 41, 42 : *Alimentation, Produits chimiques, Cuirs, etc.* Toutefois, aucun des vice-présidents de ces classes n'appartient à la papeterie.

Y a-t-il lieu, en conséquence, de prier l'Administration de rattacher la papeterie à l'imprimerie ou de laisser les choses en l'état en prévenant de l'erreur commise, sur la proposition de M. Storck, les papetiers nommés au Comité de la classe 9?

Un membre fait remarquer que le papier est la seule matière première de l'imprimerie, que les imprimeurs ont, en papeterie, une compétence particulière et qu'il semble naturel de rattacher la papeterie à l'imprimerie.

A cette proposition, il est répondu que la papeterie est justement considérée comme une industrie ressortissant à l'art de l'ingénieur et à la science des chimistes, que, en 1889, les encres d'imprimerie faisaient, par une attribution similaire, partie de la classe des produits chimiques.

Un membre de la réunion fait remarquer que, si au point de vue des moyens de production, les meilleurs juges doivent être incontestablement des chimistes et des ingénieurs, au point de vue de l'appréciation des produits, les imprimeurs ont certainement de la compétence, que d'ailleurs rien n'empêchera de demander, quand il sera question du jury, la nomination de savants spéciaux; mais, pour la période d'organisation, il semble plus naturel de mettre dans la même classe imprimeurs et papetiers qui ont ensemble des rapports constants.

L'assemblée, consultée, adopte ces conclusions.

## GROUPE X

#### Agriculture. — Horticulture. — Viticulture. Pisciculture.

(Séance du 29 avril)

Président : M. Alfred FAURE.

La séance est ouverte à 5 heures.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le secrétaire de la Commission de l'horticulture demande, au nom de son groupe, à ce que les objets d'art en rapport direct avec l'horticulture tels que : plans de jardins, constructions rustiques, serres, etc. soient attribués à cette section. M. le Président répond qu'une commission spéciale sera nommée pour s'occuper de tout ce qui se rapporte à l'ornementation des jardins, l'architecture rustique, etc.

La Commission de l'agriculture, sur le rapport de M. Genin (de Bourgoin) demande la nomination de trois sous-commissions : machines agricoles, zootechnie, enseignement agricole. Cette proposition est adoptée.

Les vœux suivants sont ensuite émis : appel au concours de l'administration des forêts, à la Société nationale d'encouragement à l'agriculture et à la Société des agriculteurs de France.

La Commission de l'agriculture prie M. le Maire d'insister auprès du Ministre de l'agriculture pour obtenir de lui des subsides importants pour faire une Exposition vraiment intéressante.

MM. Genin et Cornevin sont chargés de préparer un projet pour le concours d'animaux.

M. le Président entretient ses collègues des démarches faites par M. Ulysse Pila auprès du gouverneur général de l'Algérie et du Résident de France à Tunis pour obtenir leur concours pour notre Exposition coloniale.

Pour tout ce qui concerne l'Exposition de l'agriculture, l'horticulture et la viticulture, M. Claret établira, d'accord avec M. le Maire et le Président du groupe X, un tarif spécial.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

## PARTIE NON OFFICIELLE

# CHRONIQUE

### Le Lion de l'Exposition.

Le temps des tours est passé.

Notre époque a victorieusement résolu le problème incidemment posé par Madame Marlborough : ce problème qui consistait pour l'homme « à monter aussi haut qu'il pouvait monter. »

La tour Eiffel est venue, on l'a vue, elle a vaincu ; n'en parlons plus.

A moins de retrouver les échelons de la fameuse échelle de Jacob et de les souder — aujourd'hui on les boulonnerait — les uns aux autres, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait faire de nouveau, en fait de tour.

Il s'agit donc, de trouver autre chose.

Cette « autre chose » un ingénieur dont je veux bien, — pour l'instant — taire le nom, l'a trouvée.

Je ne me trompais pas en vous disant dernièrement que l'Exposition était entrée dans une phase active, et que chaque jour allait apporter un nouveau *clou*.

Oh ! je sais bien que tous les *clous* ne sont pas également bons, — il y a clous et clous, comme il y a fagots et fagots — les bons *clous* d'Expositions sont un peu comme les belles-mères, dont parle la chanson, de celles qui aiment leurs gendres : assurément il y en a, mais il n'y en a pas — des tas !

Le projet magnifique autant qu'original, auquel je fais allusion, est celui du lion monumental qui serait édifié au milieu du lac de la Tête-d'Or.

Ce lion, dont l'aspect fait involontairement songer au Colosse de Rhodes — pas celui du cours de la Liberté — reposerait partie sur l'île des Cygnes, partie sur l'île des Tamaris.

Pour se faire une idée de sa dimension extraordinaire, il suffit de savoir que le sommet de sa tête serait à une élévation de quatre-vingts mètres.

Sur ce lion gigantesque — qui aura pour premier effet de ramener à d'infimes proportions les plus beaux lions de l'Atlas — serait installé un vaste café-concert-restaurant pouvant contenir de 1,500 à 1,800 consommateurs.

Ce café serait lui-même surmonté — dans toute sa longueur — d'un promenoir, d'où l'on aurait une vue d'ensemble sur tout le Parc et l'Exposition.

La gueule du lion serait utilisée pour un cabinet de lecture où cinquante personnes pour-

raient se délecter à la lecture de leurs journaux préférés.

Eufoncé, Bidel!

Enfin le sommet de la tête du fauve serait transformé en une terrasse qui servirait d'observatoire.

De là, le coup d'œil serait grandiose, on ne serait pas tout à fait dans les nuages, mais déjà la raréfaction de l'air pourrait modifier les idées et inspirer aux visiteurs ces réflexions amusantes ou sérieuses, pittoresques ou bizarres, que les iconographes s'empressent de consigner sur un album.

Le lion aurait son album — tout comme la tour Eiffel — et ce ne serait pas un des moindres attraits de l'Exposition.

Tant de gens aiment à laisser partout où ils passent, leur nom et l'empreinte de leur esprit... ou de leur sottise.

Des ascenseurs et des escaliers permettraient d'accéder aux différents étages de l'édifice.

La flottille du lac qui va être complètement réorganisée et considérablement augmentée — cela va sans dire — assurerait les communications entre les îles et la terre ferme.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là, une idée? Qui sait? le projet de doter la ville de Lyon d'un lion monumental pourrait bien faire son chemin.

Nos voisins, les Suisses, ne nous en voudrons pas, eux qui sont si fiers du lion de Lucerne!



## Réunions des Groupes

HOTEL DE VILLE

**Mercredi 10 mai, à 8 h. soir.**

GRUPE IV. — *Enseignement et Arts libéraux.*  
Présidence de M. Poirier.

**Vendredi 14 mai, à 3 h. 1/4.**

GRUPE II. — *Economie sociale et assistance.*  
Présidence de M. H. Sabran.

**Vendredi 14 mai, à 4 h. 1/2.**

COMITÉ SUPÉRIEUR CONSULTATIF.  
Présidence de M. le Maire.



## CAUSERIE AGRICOLE

L'exposition universelle de Lyon. — Le groupe X agriculture, viticulture, horticulture. — Son organisation. — Son importance.

Nous empruntons au *Cultivateur progressiste*, une intéressante causerie, de M. Alfred Faure, le sympathique conseiller municipal qui préside le groupe X de l'Exposition (*Groupe de l'Agriculture*).

On sait qu'une exposition universelle doit avoir lieu à Lyon en 1894, sous le haut patronage de la municipalité de cette ville.

L'organisation générale en est très avancée, les bâtiments s'élèvent, et déjà d'immenses arcs de fer se courbent majestueusement au-dessus des pelouses du parc de la Tête-d'Or. Les groupes et les Comités divers sont constitués, les programmes s'élaborent. Le concours de tous est assuré; la Chambre de commerce de Lyon, pénétrée de l'importance de cette exposition, y consacre et ses fonds et son zèle. L'industrie,

le commerce se préparent, les demandes affluent de toutes parts. Une exposition coloniale comprise d'une façon plus intelligente et plus sérieuse qu'aucune de celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour, est en voie d'organisation. Le Conseil municipal de la ville de Lyon a récemment voté 250.000 francs dans ce but spécial. C'est trois millions de travaux qui doivent être exécutés par le concessionnaire M. Claret.

L'exposition universelle de Lyon, comprendra, tout naturellement, une section agricole, le groupe X, dont le *Cultivateur* a publié la classification dans son numéro de la première quinzaine de mars 1893.

L'agriculture, comme l'industrie et le commerce dont nous parlions plus haut, ne saurait laisser passer l'exposition sans y prendre une large part.

En 1889, à Paris, pour la première fois, l'agriculture a occupé dans l'exposition une grande place. Déjà en 1878 on pouvait assurément admirer les galeries agricoles, mais en 1889, cette section a été particulièrement remarquable par sa nature même et son étendue.

A Lyon, pouvons-nous espérer que le groupe X, soit réellement important?

Voyons ce qui pourrait être fait et ce qu'il est possible de réaliser.

L'horticulture lyonnaise a déjà, par ses expositions antérieures, su prendre une belle place au soleil, et nous ne doutons pas qu'elle contribue, pour sa part, non seulement à embellir l'exposition en étalant ses merveilles, mais encore à donner des résultats très pratiques. De ce côté, nous pouvons n'avoir aucune inquiétude, les horticulteurs sauront remplir brillamment le cadre admirable qu'offre le parc de la Tête-d'Or.

La viticulture est ici à sa place; la ville de Lyon, à proximité des centres producteurs, est on ne peut mieux entourée pour organiser une exposition viticole importante. Mais il faudra bien qu'une ligne de démarcation soit tracée, entre l'exposition viticole proprement dite, comprenant le matériel, la culture, les cépages, les procédés de vinification et une exposition de vins qui figurera dans le groupe VII, dit « de l'alimentation ». Nous pensons qu'il y a du reste, un intérêt réel à séparer le producteur, c'est-à-dire le viticulteur qui pratique depuis la culture de la vigne jusqu'à la vinification, du simple marchand de vin. Le premier est un agriculteur, le second est un commerçant.

L'agriculture proprement dite, comprendra l'agronomie générale, la science agricole et toutes ses applications, l'enseignement, la statistique, les plans et modèles.

La machinerie agricole sera sûrement une des parties les plus étendues du groupe X. Les constructeurs de la région et tous les fabricants lyonnais tiendront à honneur d'exposer, surtout à une époque où, sous ce rapport, l'industrie française est en voie de progrès.

En effet, si en 1879 nous avions encore un excédent d'importation de 5.140.000 fr., en 1888 cet excédent était déjà tombé à 328.000 francs. Nous achetions donc à l'étranger pour 4.800.000 francs en moins de machines agricoles. Tout cela au profit de l'industrie française qui sait aujourd'hui faire de beaux et bons instruments.

Ces expositions seront complétées par des expériences et des concours de machines en action. Tout cela répond évidemment à un besoin, car ne voyons-nous pas que Milan aura cette année (1893) son concours international de machines agricoles. Toulouse, d'autre part, possédera, en mai prochain, son exposition d'instruments agricoles.

Les sociétés diverses, les comices, les associations pourront organiser comme en 1889, des expositions collectives de leurs membres. Quel beau champ de démonstration pour les cultivateurs qui visiteront l'exposition! Nous souhaitons qu'une émulation féconde s'empare des sociétés agricoles, et qu'elles rivalisent à prouver leur vitalité, en mettant, sous les yeux de tous, les résultats des cultures de leurs membres accompagnées d'indications raisonnées pouvant servir à l'instruction du visiteur. C'est ainsi que l'accès de l'exposition sera facilité à la petite culture.

Des concours spéciaux d'animaux reproducteurs seront annexés à l'exposition; il n'est pas douteux que le Ministre de l'agriculture ne tienne à leur consacrer des primes nombreuses. La région lyonnaise n'est-elle pas à cet égard un centre des plus importants. Il y aura en 1893 vingt et un concours spéciaux de races dans toute la France, dont un seul dans la région, celui de la race de

Villars de Lans. Ce sera l'occasion d'en organiser d'autres à Lyon en 1894.

Tout le monde s'accorde à dire que l'exposition de 1889 a provoqué dans le domaine de l'agriculture bien des améliorations, que ses conséquences ont été des plus utiles.

Que tous les agriculteurs, que tous ceux qui, par leur profession ou par leurs goûts ont intérêt aux choses de la culture s'emploient donc à aider à la bonne réussite de l'exposition lyonnaise.

L'agriculture est à l'ordre du jour, un plus grand nombre d'esprits se sont enfin aperçus de la nécessité qu'il y a de favoriser ses progrès par tous les moyens, comme on le fit autrefois pour l'industrie.

Profitions donc de ce mouvement de sympathie et saisissons l'occasion de l'exposition de Lyon pour affirmer les progrès de l'agriculture dans le présent, et assurer sa prospérité croissante dans l'avenir.

Alfred Faure.



## Palais des Machines agricoles

Le Palais de l'Agriculture, dont l'emplacement semble fixé sur les bords du lac, comme nous l'avons indiqué dans notre numéro 5, sera-t-il suffisant pour contenir toute l'Exposition agricole et celles qui en dépendent? Il est — et c'est l'avis de plusieurs membres du groupe X chargé de l'Exposition de l'Agriculture — presque certain que les machines agricoles, qui nécessitent pour leur Exposition et pour leur mise en mouvement un emplacement important, ne sauraient trouver place dans le Palais de l'Agriculture.

Les terrains vagues qui remplacent les anciens fossés d'enceinte nous sembleraient tout indiqués pour établir le Palais des machines et instruments agricoles; il est probable que M. le Maire, dans son entrevue avec le Ministre de l'agriculture, a dû toucher à cette question.

Il serait regrettable que pendant l'année 1894, qui va attirer à Lyon tant de visiteurs, le magnifique parc de la Tête-d'Or, qui sera le but vers lequel se portera la foule des étrangers, soit entouré de ces terrains nus et sans destination.

Espérons qu'une entente se fera entre les divers intéressés et que l'Exposition, la Ville et le Ministre de la guerre, à qui appartiennent ces terrains, trouveront une solution à cette question.



## Une Exposition des Arts religieux

Parmi les projets qui sont à l'étude dans les bureaux de l'Administration de l'Exposition, figure le projet d'un pavillon consacré exclusivement aux arts religieux.

Laissant de côté — pour le moment — du moins — l'architecture d'un semblable édifice, nous ne nous occuperons que de ce que peut présenter d'intéressant, une exposition aussi originale, aussi curieuse, tant pour le visiteur que pour notre propre industrie.

Nous applaudissons — et de grand cœur — à cette idée vraiment artistique, qui consiste à montrer groupé, réuni dans un même palais, tout ce qui touche de près ou de loin à ce côté si important de notre industrie lyonnaise: l'art religieux sous toutes ses manifestations.

Si Lyon ne vit plus du trône, il vit toujours de l'autel: les ornements de nos églises, les vêtements ecclésiastiques, les divers objets du culte sont autant de branches de notre commerce lyonnais.

Nos fabriques de soieries auront dans ce

pavillon — leur place toute marquée pour exposer ces étoffes réservées aux vêtements sacerdotaux, aux ornements d'église, ces draps d'or qui ont établi notre réputation dans le monde entier.

A côté des fabricants d'étoffes, nous trouverons l'exposition des chasubliers, cette corporation qui fait l'ornement d'église, qui, prenant la soierie et les pierres précieuses, compose les chappes, les chasubles, les dalmatiques, les voiles, les nappes d'autel, et tous ces ornements consacrés au culte où la soie, l'or et les pierres précieuses sont mélangés avec un goût si pur et si artistique.

L'orfèvrerie, qui compte dans notre cité des maîtres, sera largement représentée dans ce pavillon, par une exposition que nos grands ciseleurs rendront, sans nul doute, de tous points, merveilleuse. La réputation de nos orfèvres est universelle, ils ont fait connaître aux pays, même les plus reculés, le talent de nos artistes, ils auront certainement à cœur de faire, à Lyon, une exposition digne d'eux : leurs œuvres d'ailleurs sont innombrables ; croix, candélabres, lustres, vases sacrés, ciboires, ostensoirs, crosses, etc., tout en un mot ce que peut produire l'orfèvrerie d'église, trouvera sa place dans le pavillon des arts religieux.

L'ébénisterie, elle aussi, devra figurer dans ce musée ; nos sculpteurs sur bois sont renommés, ils pourront trouver dans une exposition de stalles, de prie-Dieu, de panneaux religieux, de triptyques, une nouvelle occasion d'exercer leur talent.

La sculpture et la peinture seront dignement représentées. Chaque année au Salon nous avons l'occasion de voir et d'admirer nos artistes lyonnais ; cette année même, l'art religieux avait attiré les regards des critiques et nous avons eu plusieurs œuvres de grand mérite ; nos sculpteurs et nos peintres tiendront à figurer dans ce salon d'un nouveau genre.

Il n'y a pas jusqu'à la musique qui ne puisse trouver sa place dans un semblable pavillon.

N'a-t-elle pas dans nos basiliques, un interprète incomparable dans l'orgue, cet instrument qui tour à tour vous fait venir les larmes aux yeux, ou vous transporte dans l'au delà ? Lyon a aussi de grandes fabriques d'orgues, dont la renommée s'étend jusqu'à Rome, la ville sainte.

Dans ce pavillon où toutes ces industries seront réunies, on pourra même organiser des auditions de musique sacrée ou classique, et les maîtres viendront certainement tenir l'orgue ou diriger l'orchestre qui interprétera ces oratorios aux puissantes envolées qu'il ne nous est pas souvent donné d'entendre à Lyon et qui sont d'un caractère si élevé et si religieux.

Nous serions heureux de voir se réaliser cette idée, ce projet, et nous faisons un appel pressant à tous ceux — et ils sont nombreux dans notre ville — qu'intéresserait une exposition spéciale des arts religieux, pour ne pas laisser ce projet sans exécution.



## NOUVELLES DE L'EXPOSITION

Les renseignements suivants nous arrivent d'Alger, sur la participation de l'Algérie à l'Exposition coloniale de 1894.

Le comité en préparation pour la participation de l'Algérie à l'Exposition coloniale de Lyon s'est réuni au palais de Mustapha, sous la présidence du gouverneur général. Le comité, composé des principales notabilités algériennes,

après avoir entendu un exposé fait par M. Ulysse Pila, commissaire général, a approuvé la large participation de l'Algérie à l'Exposition de Lyon.

Des comités régionaux ont été constitués, ainsi qu'une direction administrative.

Le palais de Mustapha a été choisi comme modèle du pavillon pour l'Exposition officielle de l'Algérie.

\* \*

### Le Panorama de Nuits.

Le peintre Poilpot est venu cette semaine à Lyon, chercher des documents pour son panorama de la bataille de Nuits.

Le président des légionnaires du Rhône et tous les anciens combattants se sont mis à la disposition de l'artiste pour le guider dans son œuvre et lui fournir tous les renseignements qui lui sont indispensables pour la mener à bonne fin.

Le panorama de la bataille de Nuits est destiné à l'Exposition de Lyon.

\* \*

### Sport nautique.

Les quatre sociétés nautiques de notre ville viennent de nommer un Comité chargé de faire parvenir à nos conseillers généraux et municipaux une demande de subvention destinée à donner deux journées de régates internationales en l'honneur de notre exposition de 1894. Nul doute que nos édiles n'encouragent encore une fois nos vaillants canotiers dont les réunions sont si recherchées de notre population. Leurs courses seront certainement un des grands attrails des fêtes qui seront organisées à ce moment.



## LES SCIENCES

ET LEURS APPLICATIONS CONTEMPORAINES

### OPTIQUE

VIII

#### La Lumière.

L'Optique est la science de la lumière. Qu'est-ce que la lumière ?

Le plus grand nombre des physiiciens regarde la lumière comme le résultat des vibrations de l'éther, substance impondérable répandue dans les corps solides, liquides ou gazeux, aussi bien que dans le vide des espaces interstellaires. Il est peut-être plus probable que l'éther soit au quatrième état de la matière où elle se trouve plus raréfiée que dans les trois autres ; et l'on regardera la lumière comme étant un mouvement de vibration, mouvement ondulatoire se communiquant d'atomes à atomes dans la matière et se propageant d'une manière analogue à l'électricité, à la chaleur et au son ; seulement dans le son, par exemple, ce sont les molécules formées d'un plus ou moins grand nombre d'atomes qui vibrent, et le nombre des vibrations perceptibles par l'oreille est peu considérable, (de 30 à 20,000 par seconde ;) dans la lumière, les atomes vibrent séparément et les vibrations sont extraordinairement nombreuses.

Par seconde :

La lumière rouge correspond à	480 milliards de vibrations.
— orangée	— 528 —
— jaune	— 529 —
— verte	— 601 —
— bleue	— 648 —
— indigo	— 686 —
— violette	— 728 —

Le mouvement ondulatoire qui produit sur l'œil les impressions lumineuses peut provenir soit des astres : soleil et étoiles ; soit de l'électricité atmosphérique : éclairs, aurores boréales ; ce sont les sources naturelles de lumière. Il peut encore avoir pour origine les sources artificielles de lumière imaginées par l'homme : flamme, incandes-

cence obtenue par une température élevée, arc électrique, etc.

Ces diverses sources de lumière sont très différentes les unes des autres, et par leur couleur, et par leur éclat, et par l'intensité de l'éclairement qu'elles répandent autour d'elles.

Le mouvement ondulatoire dont elles sont la cause première, doit pour arriver à nous, traverser différents milieux solides ou gazeux. Quand ces milieux se laissent traverser par la lumière et fournissent les images des objets situés derrière eux, ils sont transparents ; lorsque la lumière les traverse mais sans donner d'images nettes, on les dit, *translucides* (verre dépoli) ; enfin, s'ils opposent à la lumière une barrière infranchissable, ce sont des corps opaques. Toutefois il y a des degrés infinis dans la transparence et l'opacité qui dépendent surtout de l'épaisseur relative du corps considéré. La transparence du verre le plus pur diminue rapidement avec l'épaisseur des lames ; l'eau de mer est absolument obscure au-delà d'une centaine de mètres de la surface ; au contraire les feuilles d'or employées dans l'industrie de la dorure, feuilles dont l'épaisseur ne dépasse pas un dix-millionième de mètre, se laisse traverser par la lumière en lui donnant une teinte verte.

\* \*

Quels que soient les milieux traversés par la lumière, elle se propage toujours en ligne droite avec une effrayante rapidité qui varie suivant la nature des milieux parcourus.

Dans le milieu cosmique la lumière parcourt :

308,000,000 mètres par seconde.

Dans l'air, les expériences de MM. Fizeau et Foucault ont fixé cette vitesse de propagation de la lumière à :

300,000,000 mètres par seconde.

Dans l'eau elle ne dépasse pas :

225,000,000 mètres par seconde.

et, dans les corps solides, cette valeur devient encore plus faible.

Comme terme de comparaison on peut rappeler que « un boulet de canon parcourt environ 400 mètres par seconde. Cette vitesse correspond à :

24,000 mètres par minute.

1,440,000 mètres par heure.

12,600,000,000 mètres par an.

La distance de la terre au soleil est de :

152,000,000,000 mètres.

Le boulet de canon emploierait plus de 12 ans pour parcourir cette distance.

La lumière met 8 minutes. »

La vitesse de la lumière est indépendante de sa couleur et de son intensité.

\* \*

Lorsqu'une onde lumineuse rencontre la surface polie d'un corps opaque, elle subit dans sa marche une modification importante : elle est réfléchie. La surface rencontrée par le rayon lumineux, le renvoie dans une direction déterminée ; le rayon réfléchi forme un angle de valeur connue avec le rayon primitif ou rayon *incident*, et reste dans le plan de celui-ci.

Les propriétés des miroirs sont l'application des lois de la réflexion. Quand le miroir est plan, l'image est indistincte à l'objet ; quand le miroir est courbe, concave ou convexe, l'image est plus ou moins altérée dans sa forme et dans sa position. En dehors de l'emploi continuels des miroirs dans la vie domestique, on les utilise chaque fois qu'il s'agit de modifier la direction des rayons lumineux ou de les projeter sur un point déterminé (réflecteurs). En médecine, les miroirs servent à explorer les organes profonds du corps humain (Laryngoscopes, otoscopes, etc).

\* \*

Le rayon lumineux passant d'un milieu plus dense dans un milieu moins dense et, réciproquement, d'un milieu moins dense dans un milieu plus dense, subit, en rencontrant obliquement leur surface de séparation, une déviation différente de celle produite par la réflexion bien qu'analogue à celle-ci : la *réfraction*.

La réfraction est la cause d'un grand nombre de ces erreurs de jugement qui ont reçu le nom d'illusions d'optique et dont l'expérience du bâton brisé est une preuve classique.

Le *mirage*, si fréquent dans les déserts afri-

cains est dû à la réfraction. Les propriétés des lentilles sont l'application des lois de la réfraction. Les lentilles sont *convergentes* — et dans ce cas elles ont leurs faces convexes et leurs bords tranchants et provoquent la réunion des rayons lumineux — ou *divergentes*, c'est-à-dire concaves, à bords larges, augmentant l'écartement des rayons lumineux. Ces diverses lentilles sont utilisées dans les lunettes, microscopes, et autres instruments d'optique.

Lorsque la lumière est réfractée par un prisme — solide à trois faces inclinées l'une sur l'autre — elle subit non seulement une déviation mais une décomposition en sept couleurs superposées.

*Violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.* C'est le spectre solaire.

Ces différentes teintes se fondent les unes dans les autres et l'on ne saurait préciser exactement où l'une d'entre elle succède à celle qui la précède. Un second prisme placé en sens inverse du premier reconstitue le rayon de lumière blanche, mais il ne faudrait pas croire que celui-ci puisse être obtenu seulement par la réunion des sept couleurs constituant le spectre solaire; il est toujours possible d'obtenir du blanc en combinant deux couleurs convenablement choisies; ces deux couleurs sont dites *complémentaires*. Un corps qui paraît rouge éclairé par de la lumière blanche est un corps qui absorbe toutes les couleurs dont la réunion donne la teinte complémentaire du rouge; un corps vert sous un rayon de lumière blanche absorbe toutes les couleurs complémentaires du vert, etc.

Les corps noirs absorbent toutes les couleurs et peuvent être distingués seulement par le contraste des corps colorés qui les environnent.

Les corps blancs n'absorbent ni ne décomposent aucun des rayons lumineux qu'ils reçoivent.

Le spectre solaire, obtenu dans des conditions toutes spéciales de pureté pour éviter le mélange de couleurs, présente à l'examen fait avec un appareil appelé *spectroscope*, un grand nombre de raies obscures occupant des positions fixes et parfaitement déterminées. Le physicien Fraunhofer en a compté six cents et, après lui, Kirchhoff et Bunsen ont élevé ce nombre à plus de trois mille.

En substituant à la lumière solaire celle produite par un gaz ou une vapeur portés à l'incandescence, le spectre présente non plus des raies obscures sur un fond coloré, mais de raies brillantes, colorées, séparées par de larges bandes obscures.

Ces raies brillantes correspondent exactement à certaines raies obscures du spectre solaire, et comme elles caractérisent les corps qui les produisent, on conclut de leur présence dans le soleil. C'est ainsi que l'on y a constaté celle de l'hydrogène, du sodium, du calcium, du magnésium, du fer, du chrome, du zinc.

L'analyse spectrale a encore indiqué l'existence de la vapeur d'eau autour de Jupiter et de Saturne; elle a confirmé l'absence d'une atmosphère lunaire et amené des vues toutes nouvelles sur la constitution chimique des étoiles et des nébuleuses, éloignées de notre globe terrestre par des distances dont l'imagination ose à peine concevoir l'immensité.

## COMMUNICATIONS

M. Emile Genin, secrétaire général du dixième groupe (*agriculture, horticulture, viticulture, pisciculture*), se tiendra à la disposition des exposants tous les samedis de 11 heures à midi, bureau municipal, à l'Hôtel de Ville.

\*\*

**Exposition collective du commerce en gros des liqueurs, vins et spiritueux de Lyon et banlieue.**

Les commerçants en liqueurs, vins et spiritueux de Lyon et de la banlieue, réunis récemment en assemblée, ont décidé de participer à une exposition collective, pour l'organisation de laquelle ils ont délégué :

MM. Cumin, Calard, Aymard, Vincent, Dumas, Gelas, Serve, Desplace, Léchère, Patinot et Aurran.

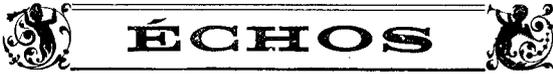
## ÉTAT DES TRAVAUX DE L'EXPOSITION

On vient de poser la cinquième ferme de l'immense ossature du Palais principal.

L'effet produit — par les dix quarts de cercles, dont la partie supérieure s'appuie sur la couronne métallique élevée à 55 mètres au-dessus du sol et dont le pied repose sur des appuis à tourillons, — est imposant.

On peut déjà se rendre compte que ce travail — une fois terminé — dépassera en hardiesse, tout ce qui s'est fait jusqu'ici, dans ce genre.

MM. Patiaud et Lagarde l'exécutent — du reste — avec une habileté, une rapidité et — en même temps — une prudence hors ligne.



### Les indicateurs de stations.

Chacun a éprouvé, en chemin de fer, l'inquiétude spéciale que cause l'ignorance de la station prochaine. Pour remédier à cet inconvénient, l'administration du Decauville, pendant l'Exposition de 1889, on s'en souvient peut-être; avait fait installer dans ses trains un indicateur qui, au départ de chaque station, annonçait, par l'apparition d'un petit cartel, le nom de la station suivante. Actuellement même, une Compagnie anglaise introduit dans ses trains un système analogue, qui consiste en un tableau indicateur fixé à chaque portière, tableau que commande à distance le garde-frein, qui n'a qu'un levier à manœuvrer à chaque station pour qu'apparaisse l'indication de la station prochaine.

Un ingénieur écossais, M. John Findlay, vient encore de perfectionner ce système d'indication, en le rendant automatique. Dans chaque wagon se trouve un cadran muni de deux aiguilles qui sont en rapport, par l'intermédiaire d'un mouvement d'horlogerie à échappement, avec un levier élastique qui descend au-dessous du wagon, de façon à rencontrer, aux endroits voulus, une lame de ressort fixée sur la voie. A chaque rencontre, un mouvement de bascule du levier se produit, et les aiguilles avancent d'un cran sur les cadrans des compartiments. Les divisions de ces cadrans correspondant avec les indications d'un tableau qui donne la série des stations et les distances entre deux stations consécutives, les voyageurs peuvent ainsi être renseignés à tout instant sur l'endroit où ils se trouvent et sur la vitesse avec laquelle le train marche.

Ce système perfectionné a été expérimenté avec succès sur la ligne d'Aberdeen à Perth, et il serait désirable que son usage, ou celui de quelque système analogue, se répandit, pour la plus grande tranquillité des voyageurs.

### Ce qu'on boit dans les principales villes de France.

La direction générale des contributions indirectes publie une statistique assez curieuse des quantités de vins, de bières et d'alcools consommés dans les principales villes de France.

C'est dans les villes du Nord qu'on boit le plus de bière et le moins de vin. La consommation de vin moyenné par habitant n'atteint pas 50 litres par an. Les villes de France où elle dépasse deux hectolitres par habitant sont : Bordeaux, Saint-Etienne, Nice, Montpellier, Grenoble, Clermont-Ferrand, Versailles, et — qui l'aurait cru ! — Levallois-Perret.

A Paris, la consommation moyenne, en 1891, a été de 196 litres par habitant.

Pour la bière, ce sont les villes de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, de Saint-Quentin, de Dunkerque et d'Amiens qui en font la plus grande consommation. La moyenne, par habitant, oscille entre 2 et 3 hectolitres.

Paris, contrairement à ce qu'on suppose et malgré le nombre considérable de ses cafés et de ses brasseries, n'a absorbé que 281,345 hectolitres de bière en 1891, ce qui donne une moyenne de 11 litres seulement par habitant.

Enfin, c'est en Normandie, terre classique de la rincette, de la rincinette, et de la surrincinette, patrie célèbre des fil-en-quatre, en six, en huit, etc., qu'on s'alcoolise le plus abondamment. Rouen tient la tête avec une moyenne de plus de 17 litres

par habitant. Viennent ensuite : le Havre (16 litres), Caen (16 litres), le Mans (10 litres).

A Paris, elle est de près de 8 litres, dépassant de beaucoup le taux moyen de la France, qui est de 4 litres par habitant.

Enfin, c'est à Toulouse et à Béziers qu'on boit le moins d'alcool; la moyenne est à peine supérieure à 2 litres par habitant.

### La Consommation de l'Alcool.

Des documents publiés dans l'*Economiste français*, par M. Vavasseur, établissent que la consommation par tête d'habitant et les droits par hectolitre sont les suivants :

		Droits par hectolitre.
Allemagne.....	8 litres	62 à 87 fr.
France.....	4 —	156 fr. 25
Russie.....	3 5	455 —
Angleterre.....	2 67	477 —
Norvège.....	1 70	
Italie.....	0 90	150 —

### Curieux travail aux Mines d'Anzin.

Les ingénieurs viennent d'entreprendre un travail très curieux pour les mines d'Anzin, qui ont en ce moment un grand puits de mines de 7 à 800 mètres de profondeur à forer à travers un immense lac souterrain.

Les dangers d'inondation présentaient des difficultés énormes. Ces difficultés, les ingénieurs les ont tranchées d'une façon toute nouvelle en congelant ce lac souterrain à la traversée du puits, grâce à de puissantes machines à glace.

Ce puits, ainsi foré dans la glace même, est alors complètement à l'abri de toute inondation.

## BULLETIN FINANCIER

**Situation.** — Le marché est de nouveau faible dans son ensemble; les places étrangères sont toutes en baisse.

Vienne qui était fortement engagée à la hausse réalise. La dissolution du Reichstag préoccupe Berlin. A Londres, le marché est impressionné par la crise des Banques d'Australie.

**Fonds d'Etats.** — Les valeurs Egyptiennes ont continué à jouir de la faveur du public; l'Unifiée est à 505, coupon détaché. On doit se porter de préférence sur la Daïra et la Privilégiée.

L'Extérieure suit la tendance générale et retombe au dessous de 66. Le Portugais reste indécis.

Les fonds Russes ont bien résisté.

Les *Cacérés* et *Ouest d'Espagne* varient entre 145 et 150. Nous rappelons que pour l'Ouest les formalités du *Convenio* sont commencées et que nous recevons en dépôt les obligations. Nous engageons les porteurs à faire diligence pour le dépôt de leurs titres, afin d'arriver le plus tôt possible au chiffre nécessaire pour rendre le *Convenio* valable et assurer ainsi la continuation des travaux.

Les obligations *Portugaises* sont un peu plus demandées. Les recettes de la Compagnie sont en amélioration constante depuis le 1<sup>er</sup> janvier; la plus value jusqu'au 9 avril atteint déjà 365 000 francs.

L'obligation *Beira-Alta* conserve son cours précédent de 90 francs.

Les obligations *Eaux et Bains de Mer*, 5 0/0, ont eu quelques demandes qui les ont ramenées à 496. Celles des *Eaux pour l'Etranger*, 5 0/0, coupon détaché, s'établissent à 490.

L'obligation des *Eaux et Eclairage*, 4 0/0, prochain coupon en juin, est demandée à 495.

La fermeté se maintient pour les obligations des *Tramways de Lyon*; on cote 315.

Les obligations *Industrielles* dont s'occupe plus spécialement notre marché, conservent un bon courant d'affaires. La *Dombrowa*, 4 0/0, reste demandée à 494. Les *Verreries Richarme*, 5 0/0, sont à 497; les houillères de la *Russie méridionale*, 5 0/0 à 473.

L'obligation des Usines de *Briansk*, 5 0/0, varie entre 475 et 480.

Les obligations *Cuivres de Mâcon*, 5 0/0, sont à 430 et nous paraissent valoir mieux que ces cours.

La *Coronada* est délaissée aux environs de 155. Le Conseil d'administration a dit qu'il ferait les frais nécessaires pour le paiement du coupon de juillet.

L'obligation des *Tabacs Portugais* est plutôt lourde dans les cours de 355.

Les titres de *Cuba*, 5 0/0 et 6 0/0, avaient subi le contre-coup des nouvelles annonçant une insurrection dans l'île; mais les dernières dépêches sont plus favorables; les révoltés auraient fait leur soumission.

*Mines de Jerez Lanteira.* — L'exercice 1892 se divise en deux périodes :

Les dépenses globales du premier semestre se sont élevées à 388,605 francs, moins le produit de la vente de cent cinquante tonnes de cuivre; il reste un solde de 206,152 francs à ajouter à la perte de 115,766 francs de fin 1891; mais M. Bontoux, sur ces 324,550 francs, en paye 300,000.

Dans le second semestre de 1892, tout travail d'exploitation a été suspendu, et les dépenses ont été portées à un Compte spécial (Travaux préparatoires) pour 271,188 francs.

C'est donc seulement pour l'exercice 1894, réglable en 1895, qu'on peut espérer un bénéfice; mais le Rapport du Conseil fait observer avec justesse qu'il importerait d'amortir rapidement ce compte de Travaux préparatoires dès que les résultats de l'entreprise le permettront.

Pour rémunérer les sommes fournies par les actionnaires et le prêteur et pourvoir aux amortissements, il faudra au moins un bénéfice net de 350 à 400,000 francs, car le compte du premier établissement n'est pas clos.

*Compagnie de navigation mixte.* — L'Assemblée s'est tenue à Lyon le 27 courant, sous la présidence de M. Guimet.

Les recettes du trafic pendant l'exercice 1892 se sont élevées à 2,185,430 francs, et jointes aux produits divers ont donné un total de recettes de 2,485,209 francs.

En 1891, elles avaient été de 2,509,598 francs. Les dépenses d'exploitation ont accusé en 1892 une notable diminution. Elles n'ont été que de 1,632,419 francs contre 1,718,417 francs l'année précédente.

En fin de compte, les dépenses totales se sont élevées à 2,403,455 francs, ce qui, déduit des 2,485,209 francs de recettes, n'a laissé qu'un solde disponible de 81,754 francs au lieu de 433,821 francs en 1891.

Le dividende, qui était précédemment de 15 francs, a été en conséquence abaissé à 6 francs, chiffre qu'on peut considérer comme exceptionnel, l'amortissement du matériel naval ayant été par prudence effectué en une seule fois. D'autre part, si les dépenses ont augmenté sensiblement par suite de la concurrence des Transatlantiques, on constate, en revanche, un accroissement considérable de trafic, déterminé par le développement régulier du service des voyageurs et des marchandises. Tout fait donc prévoir que l'année prochaine l'exploitation donnera aux actionnaires des résultats plus rémunérateurs et que l'on pourra revenir au dividende de 15 francs.

*Compagnie des Produits chimiques d'Alais et de la Camargue* (Société A.-R. Péchiney et Cie). — L'Assemblée annuelle s'est tenue le 28 avril dernier.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1892 se sont élevés à 869,022.20, dont il faut déduire les amortissements suivants :

1° Pour les travaux neufs industriels. . . . .	Fr. 181.027 04
2° Pour prix d'une acquisition touchant le salin de Giraud . . . . .	88.980 60

Soit ensemble . . . . . Fr. 270.007 64

Ce qui laisse un bénéfice net de 599,014.56.

Le Gérant, d'accord avec le Conseil de surveillance, a proposé :

1° De répartir aux actionnaires et bénéficiaires une somme de 448,292.68. La répartition de cette somme, faite en conformité des statuts, attribue aux actionnaires 400,000 francs, ce qui, net d'impôts, représente 32 francs par action;

2° De verser au compte de réserve le complément des bénéfices, soit 150,724.88.

*Chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse.* — L'Assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 28 avril dernier. Le dividende de 1892 a été fixé à 20 francs, sur lesquels 8 francs ont été déjà payés et 12 francs sont à recevoir en juillet.

La réunion a nommé comme administrateur M. Victor Fournier, directeur de l'Agence Fournier, en remplacement de M. Berger, administrateur, décédé.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de **MM. E.-M. Cottet et Cie**, banquiers, 8, rue de la Bourse.

**Nouvelles aux Œufs RIVOIRE & CARRET**

**REVUE DES SPECTACLES**

**Grand-Théâtre.**

La saison d'opéra est terminée. Les adieux de la troupe ont eu lieu dans *Faust*, et l'opéra va faire place bientôt à *Michel Strogoff*, un des plus grands succès du Théâtre-Bellecour. En attendant la reprise du drame de Jules Verne, nous avons eu trois magnifiques représentations de Mounet-Sully; *Hamlet* et *Hernani* ont tour à tour fait applaudir ce grand artiste qui va entreprendre une tournée en Amérique et qui est venu, en passant, nous donner deux de ses plus belles créations.

Malheureusement la troupe qui entoure Mounet-Sully — à quelques exceptions près — est très médiocre; c'est d'ailleurs le point faible de toutes ces troupes de tournées.

**Théâtre des Célestins.**

Ce sont aussi des troupes de tournées qui ont occupé les Célestins : cette semaine M<sup>me</sup> Jane May nous a donné les *Trois Gamins de Paris*, vaudeville de Clairville, vieillot et mal interprété, et la *Fille à Papa*, saynète où la charmante actrice a retrouvé tout son succès dans les imitations très amusantes des grandes actrices de Paris.

Achard et sa troupe nous ont donné le *Veglione* ou le *Carnaval de Nice*, le grand succès du Palais-Royal : ils ont reçu à Lyon un excellent accueil grâce à une interprétation très convenable et à l'intrigue de la pièce qui est vraiment drôle. Il est malheureux que la représentation de la troupe Achard ait eu lieu le lendemain de la représentation de M<sup>me</sup> May : le public s'est méfié et n'est venu qu'en petit nombre.

L'affiche a été tenue en outre par *Toto*, qui obtient toujours le même succès, grâce à la bonne humeur de MM. Poncet et Gilles-Rollin, et M<sup>mes</sup> Bl. Ollivier et Bouland.

A l'étude : la *Mariée du Mardi-Gras*.

**Le Monde du Travail**

ORGANE SPÉCIAL DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS  
92, rue Lafayette, Paris.

**Sommaire de la semaine.**

*Bulletins politiques* : M. Merlou, député de l'Yonne. — *Commentaires* : Nouvelle loi sur les dommages à la propriété privée par les travaux publics, de M. Pierre Le Marois, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. — *Jurisprudence* : Arrêts du Conseil d'Etat; Accidents du travail; Responsabilités, par M. A. Bonfraix, avocat à la Cour d'Appel. — *Prestations* : Discours de M. Dupuy-Dutemps, député du Tarn. — *Informations* : Revue de la semaine, Officiel, etc.

*Travaux* : Analyses; Liste et résultats d'adjudication.

*Dessin* : Pont du Tagnone (Savoie); Pont sur la Garonne (Haute-Garonne).

**BRASSERIE DU BAS-RHIN**

3, place Morand - Rue Godefroy, 28

**INSTALLATION NOUVELLE**

POUR L'EXPOSITION

**DÉJEUNERS & DINERS**

A Prix fixe et à la Carte.

Consommations de premier Choix. — Salons de Famille.

Obtention, Exploitation et Vente de

**BREVETS D'INVENTION**

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabric.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

**G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS**  
31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

**G<sup>DE</sup> BRASSERIE FAURE**

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)

DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'

soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE

**Restaurant ouvert toute la Nuit**

CONSOMMATIONS DE MARQUE

**Photographie VICTOIRE**

22, rue Saint-Pierre, au 1<sup>er</sup>

**SIX MÉDAILLES D'OR**

Fournitures et Leçons photographiques.

**KODACK, PELLICULES & PAPIER**

de la Maison EASTMAN

PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

**ÉLECTRICITÉ**

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE

Sonneries, Téléphones, Lumière électrique

Porte-voix, Paratonnerres

Anc<sup>ne</sup> Maison **CHOLLET & RÉZARD**

CHOLLET Successeur

Maisons : 10, Rue Bellecordière  
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

**GRAND SALON BELLECOUR**

SYSTÈME LESPÈS DE PARIS

LOUIS, Coiffeur

LYON, rue de la République, 68, entresol, LYON

**CHABLY** APÉRITIF DIGESTIF  
au Kina Calissaya et Vins Français  
VENTE EN GROS  
C. DESPLAGE  
LYON

**CHEMISERIE TOILERIE**  
S<sup>te</sup> de CHEMISES sans BOUTONS  
SEUL SYSTÈME PRATIQUE B<sup>te</sup> ET MÉDAILLÉ  
**GAGNOL & CLERC**  
TROUSSEAUX LINGERIE LAYETTES etc.  
42, Rue de l'Hôtel de Ville, LYON  
G<sup>DE</sup> BAISSÉ DE PRIX AU COMPTANT

**V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)**

**Pulvérisateur "ÉCLAIR"**

Pour le traitement du **Mildiou** et la **Maladie des**

**Pommes de terre**

Reconnu partout le **MEILLEUR**

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

PULVÉRISATEURS A TRACTION

Pour les grands Vignobles



**Soufreuse poudreuse « LA TORPILLE »**

Nouveaux perfectionnements pour 1893

DÉPÔT A LYON :

**RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie**  
Demander renseignements et Tarifs.

**PHOTOGRAVURE**

Artistique & Industrielle  
ILLUSTRATION DE LIVRES & JOURNAUX  
CATALOGUES COMMERCIAUX

**B. DELAYE**

8, Rue Henri IV, 8

Stéréotypie — LYON — Galvanoplastie

SPÉCIALITÉ DE CLICHÉS-ANNONCES

Galvanos en 8 heures

Composition de Clichés pour sacs et emballages



LE  
**VIN D'OR**

*Apéritif*

A BASE DE QUINQUINA  
MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE

*Louis Ferber & Fils*

LYON

**GRAND HALL LYONNAIS**

DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS  
9, r. de la République et 15, r. Bât-d'Argent, Lyon

BROSSARD ET CHARPAIL, DIRECTEURS

**EXPOSITION PERMANENTE — ENTRÉE LIBRE**

Produits commerciaux, industriels et artistiques. — Dépôts et représentation des produits exposés. — Publicité en tous genres. — Publicité dans les journaux. — Tableaux. — Réclames. — Distribution de prospectus. — Annonces peintes.

**GRAND HOTEL DE RUSSIE**

LYON Eclairage électrique dans les chambres. — Appartements depuis 2 fr. LYON

**FABRIQUE d'APPAREILS pour l'EMPLOI du GAZ****CH. ANDRÉ & C<sup>ie</sup>, BREVETÉS S. G. D. G.**

LYON, 58, Rue Franklin. — 23, Avenue Parmentier, PARIS

MODÈLES PERFECTIONNÉS ET ENTIÈREMENT NOUVEAUX

**INSTALLATIONS SPÉCIALES DE SALLES A BAINS**

Cheminées, Catorifères, Réchauds, Rôtissoires, Cuisinières, etc.  
**BRULEUR ECONOMIQUE**, breveté s. g. d. g. Ce Brûleur n'exige aucun entretien : il n'a jamais besoin d'être nettoyé et se ferme automatiquement.

LYON

CHOCOLATS  
CACAOS

MAISON FONDÉE EN 1780

VINS FINS  
Vins Ordinaires**ISAAC GASATI**

RESTAURANT DE PREMIER ORDRE

12, rue du Bât-d'Argent, 8, rue de la République

MAGASIN DE VENTE : 11, rue Mulet

Fine Champagne  
COGNAC

ENTREPOTS

CAFÉS  
THÉS

32, quai de Serin

**AU COLOSSE DE RHODES**

MAISON HENRI BONJOUR

42 et 44, cours de la Liberté, LYON

**FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES**

LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis,  
Lingerie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

**Agence MÉJEAN & C<sup>ie</sup>**

6, place des Terreaux.

**Représentation à l'Exposition**

25 % d'Economie.

**Renseignements commerciaux**

CONTENTIEUX

ET RECOUVREMENTS

**VENTE & ACHAT**

D'Immeubles et Fonds de commerce

Escompte de toutes Valeurs.

**MARIAGES RICHES**

Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients ; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M<sup>me</sup> Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

**A VENDRE AUX CHARPENTES**

Jolie Propriété de rapport et d'agrément très bien plantée. — Superficie 1700 mètres. — Pompes. — Bassins. — Jets d'eau. — Rucher.

Ecrire AGENCE FOURNIER

N° 7728

**CHOCOLAT DE L'UNIVERS**

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

PREMIÈRE QUALITÉ

**THÉ DES MANDARINS****THÉ DES MANDARINS****THE DES MANDARINS**

Vente en Gros :

**PETITS DOCKS DU COMMERCE**

12, Rue Confort, 12, LYON

**DUPLATRE**

66, cours Suchet, 66



Spécialité de Bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

**MANUFACTURE D'APPAREILS POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**

Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

**BUGNOD & GARNIER**

LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

**INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ**

Depuis 250 francs.

**CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS**

Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des  
LAMPES GASO-MULTIPLEX

**AGENCE COOK**

2, place Bellecour, 2

**BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS**